

Dénoncer autre conducteur

Par jacques7512, le 23/07/2021 à 09:24

Bonjour,

Je voudrais savoir dans quelle limite je peux faire trainer la procèdure (relative à une amende pour excès de vitesse) par la dénonciation de conducteur, en multipliant celles-ci, de manière à se refiler la patate chaude? Y-a t'il une jurisprudence sur ce point?

Merci par avance pour votre éclairage. Jacques

Par amajuris, le 23/07/2021 à 09:47

bonjour,

lorsque vous recevez l'avis de contravention, vous pouvez indiquer que vous n'étiez pas le conducteur du véhicule mis en cause.

salutations

Par Visiteur, le 23/07/2021 à 13:59

Bonjour

Vous voulez dire désigner un autre conducteur, qui désignerait un 3ème, etc...?

Quel sera le dernier qui devra payer l'amende et supporter le retrait de points ?

Il vaut mieux éviter car cela peut vous mener au tribunal...